



Droit à l'image d'un film

Par **MattleMatt**, le 27/11/2019 à 13:25

Bonjour,

Il y a un an, j'ai travaillé pour un film en tant que Figurant. Le jour du tournage, on m'a demandé d'apprendre un texte et donc que mon contrat serait changé.

Il a effectivement été changé en Contrat de Silhouette (Pour rappel, une silhouette est une personne reconnaissable)

J'ai protesté en disant que c'était un rôle puisque j'avais du texte. On m'a répondu que cette séquence serait coupée au montage, et que donc je n'avais pas à réclamer ce contrat.

Aujourd'hui le film est sorti, et oh, surprise, je suis bien dans le film avec mes répliques. Je n'ai touché aucun droit, je ne suis pas au générique du film et mon contrat est celui d'une simple silhouette non-parlante.

Comment puis-je faire pour faire valoir mes droits par rapport à mon image ?

Merci de votre retour,

Cordialement,

Matthieu